

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 11 avril 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	36

L'an deux mille six, le 11 avril à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes à Aniane, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Date de convocation
4 avril 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

Présents : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques -M. BELLOC Jean Paul – M. ASENSI Raphaël - M. Michel ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques – Mme DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. AGUILAR Guy Charles - M. GHIBAUT Jean-Pierre – M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. JOVER Jean Marcel - Mme FOURNEL Michèle - M. ASTIE Michel - M. ROQUAIN Jean Michel

Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. CADILHAC Jean François - M. DEJEAN Maurice - M. SANCHEZ Norbert

Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Mme Anne Marie DEJEAN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

**35-2006
Aménagement des Abords du Pont du diable - Acquisition foncière à l'amiable sur la commune d'Aniane : parcelles BH 9, 21, 22, 23, 93, 94, AC 57, B2354**

Monsieur J. Andrieux, rapporteur, explique que le projet d'aménagement des abords du Pont du Diable s'inscrit dans le contexte de mise en valeur du site constitué par les ouvrages d'arts reconnus Patrimoine mondial par l'UNESCO, et les gorges de l'Hérault.

Ce projet vise à préserver et restaurer le site, à gérer globalement la fréquentation du site (dont les flux automobiles) et à améliorer l'accueil des visiteurs.

Monsieur J. Andrieux précise que le projet a obtenu l'avis favorable des commissions Départementale et Supérieure des Sites en 2004.

Le Préfet a déclaré le projet d'aménagement des abords du Pont du Diable d'Utilité Publique le 22/01/2005. L'aménagement des abords du Pont du Diable nécessite la réalisation d'achats fonciers. Certains propriétaires étant vendeurs, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a la possibilité d'acquiescer à l'amiable certaines parcelles.

Il ajoute qu'après négociation avec ces propriétaires, il est proposé au conseil d'acheter les parcelles suivantes, nécessaires à l'aménagement du site. Le prix d'achat est basé sur l'évaluation du service des Domaines, augmenté de la marge de négociation fixée par ce service et des revenus tirés de l'exploitation des terrains déclarés par les propriétaires.

Propriétaires	N° parcelle	Superficie	Nature du sol	Prix au m ²	+ Indemnité	Montant €
M. Jacques DORCE	BH 21	1 170 m ²	Culture maraîchère	4,27 €/m ²		5 000 €
M ^{me} CLERGUES	BH 93	10 130 m ²	Terre, Culture maraîchère	3,60 €/m ² soit 37 080 €	Prix bâtiment et serre : 12 920 €	50 000 €
	BH 94	170 m ²	Le mas des chasseurs			
M. Maurice POURTIER	AC 57	6 440 m ²	Culture maraîchère et point de vente	3,60€/m ² soit 23 184 €	Eviction fond de commerce : 36 816 €	60 000 €
M. José VEDRINES	BH 22, 23	2 790 m ²	Terre, Verger	3,58 €/m ²		10 000 €
Indivision DOMINIONE	BH 9	3 620 m ²	Rochers abrupts	0,52 €/m ² soit 1 882 €	Au titre du bail emphytéotique : 4 272 €	6 154 €
Ms. Thierry et Philippe LANAVE	B 2354	4 802 m ²	Landes Electricité, eau potable, fosse toutes eaux	3,60 €/m ² soit 17 287,2 €	Eviction fond de commerce - restaurant : 43 712,80 €	61 000 €

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au Budget primitif 2006.

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition des parcelles BH 9, 21, 22, 23, 93, 94, AC 57, B2354 pour un montant de 192 154 € HT, hors majoration des frais d'acte prévisibles
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs aux achats de ces terrains
- de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes "Vallée de l'Hérault", et en particulier auprès de l'Union européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de l'Hérault.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET